

Siècles Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »

5 | 1997 Frontières médiévales

L'État, la ville et leurs frontières : un exemple toscan (XIVe-XVIIIe siècles)

Céline Perol



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/siecles/4221

ISSN: 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 1997

ISBN: 2-84516-097-6 ISSN: 1266-6726

Référence électronique

Céline Perol, « L'État, la ville et leurs frontières : un exemple toscan (XIVe-XVIIIe siècles) », Siècles [En ligne], 5 | 1997, mis en ligne le 06 février 2019, consulté le 25 avril 2019. URL : http:// journals.openedition.org/siecles/4221

Ce document a été généré automatiquement le 25 avril 2019.

Tous droits réservés

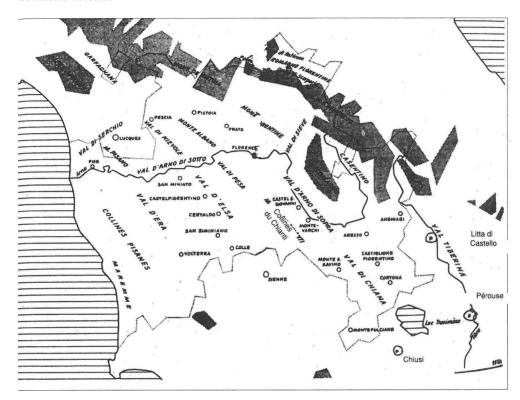
L'État, la ville et leurs frontières : un exemple toscan (XIVe-XVIIIe siècles)

Céline Perol

- La frontière constitue une réalité géographique et historique mouvante ; toute tentative de définition formelle apparaît ainsi réductrice. Plusieurs travaux se sont attachés à identifier les différentes notions de frontière et leur évolution à travers les siècles¹.
- Le terme de frontière suggère une idée de distinction entre deux territoires. Cette démarcation s'exprime sous une grande variété de formes et répond à de multiples fonctions. À chaque entité géopolitique correspond en effet une multiplicité de limites spatiales. Chaque ville, chaque région, chaque État est déterminé par une série de frontières qui expriment la multiplicité de ses territoires. C'est à travers la réalité et la position de ces confins que s'affirment ses activités, ses pouvoirs et son identité. La frontière constitue en effet non seulement un point de séparation mais aussi un point de contact et son étude s'inscrit donc dans l'analyse plus vaste des réseaux de relations entre deux ensembles territoriaux.
- Multiple, la géographie des frontières est, de plus, en constante mutation, sujette aux changements d'ordre structurel comme aux événements politiques.
- La formation d'un État régional, fondé sur l'agrégation de communes jusqu'alors autonomes, offre ainsi un exemple intéressant de transformation territoriale et de redéfinition des frontières. C'est le cas notamment de l'État toscan né d'une ambitieuse politique d'expansion de la République de Florence. À partir du XIVe siècle, le gouvernement florentin s'attache à étendre son pouvoir au-delà des limites de son contado; par la force ou le jeu de la diplomatie, il soumet de nombreuses cités-États et leurs campagnes respectives, les intégrant lentement dans une vaste structure administrative aux dimensions régionales². À la suite de l'annexion capitale de Pise en 1406, Florence achète en 1411 la petite ville de Cortone située à l'extrémité sud-est de la Toscane, aux portes de l'Ombrie³ (carte).

L'intégration de Cortone dans le *dominio* toscan modifie de façon décisive bien que progressive les limites traditionnelles de la petite cité-État qui se vante de posséder un évêché depuis 1325 et d'avoir résisté aux multiples tentatives d'annexion de ses voisines Pérouse et surtout Arezzo. Ces changements s'expriment à la fois dans la réalité physique, dans la position et dans la signification des frontières de la ville.

Le catasto florentin



Extrait de Herlihy D., Klapisch-Zuber Ch., Les Toscans et leurs familles. Une étude de catasto florentin de 1427, Paris, 1978, p. 112.

L'enceinte urbaine

- L'enceinte urbaine en premier lieu. La muraille de la ville témoigne à la fois de l'origine étrusque de Cortone et de son statut de commune médiévale. Au XIIIe siècle en effet, la nouvelle enceinte exprime d'une part l'autonomie de la ville par rapport aux autres centres urbains voisins et d'autre part sa suprématie sur son contado: la montagne, les collines qui l'entourent et la vallée qu'elle domine, portion de la Valdichiana. En 1411, à la suite de l'achat de la cité, l'enceinte et le système défensif de la ville ne sont pas modifiés par la présence des Florentins qui prennent possession de la rocca, petite forteresse située au sommet de la cité. Si la nouvelle cité « florentine » conserve son profil de cité-état communale, les murs et leur rocca ont changé de fonction. La garde de la ville est confiée à des soldats étrangers, et l'enceinte délimite désormais le lieu de soumission et de contrôle des Cortonais désarmés. L'espace clos est un espace protégé mais surtout surveillé.
- Au cours du XVe et de la première moitié du XVIe siècle, le territoire et la ville de Cortone voient passer de nombreuses troupes armées florentines ou ennemies⁴. Durant cette

longue période, la cité n'a jamais été en mesure de fermer ses portes aux assaillants de passage et n'a reçu aucune aide de la part des Florentins. La défense médiévale de la ville s'avère définitivement périmée et ce n'est qu'à partir des années 1530 que le gouvernement des Médicis conçoit un projet de reconstruction de l'enceinte de Cortone. Les longs travaux de fortifications qui entraînent de lourdes dépenses pour les habitants et modifient le périmètre urbain, amputant notamment la ville de ses faubourgs, suscitent de nombreuses tensions. L'ensemble est désormais dominé par une citadelle, vaste trapèze défendu par quatre bastions angulaires et cerveau de la défense florentine. La fin des travaux vient marquer la soumission complète de la cité aux volontés militaires, financières et politiques des Médicis.

Cortone, clef de l'État toscan

- La position géographique de la ville de Cortone joue un rôle important dans la mise en place et la réalisation de ce vaste programme défensif. La forteresse et le contado de Cortone constituent en effet un poste d'observation exceptionnel de la Valdichiana, zone de transit et donc stratégique de premier plan. Le territoire de Cortone se trouve, de plus, à la jonction de trois États régionaux distincts jusqu'en 15555: le dominio florentin, les États pontificaux à l'est (territoire de Città-di-Castello et de Pérouse) et enfin les territoires de la République de Sienne au sud (le contado de Chiusi). Zone de confins avec les États du Pape et l'État siennois, la cité est une des principales clefs de l'État toscan. Cette position frontalière implique d'une part la présence quasi permanente de troupes armées et vaut à la ville d'être en première ligne et la première ville assiégée lorsque le danger vient du Sud. En tant qu'avant-poste toscan, Cortone et son contado réclament, d'autre part, l'attention particulière des Florentins qui sont tenus d'assurer sans relâche, à partir des années 1530, la surveillance des alentours. Il s'agit pour le capitaine florentin posté dans la forteresse cortonaise de surveiller la vallée et l'horizon du lac Trasimène mais aussi la montagne et sa forêt, issue de secours et point d'attaque ennemie éventuel. L'ensemble du contado est enfin strictement surveillé par les Florentins à la recherche d'hommes armés susceptibles de rompre la paix médicéenne.
- Durant tout le XVe siècle et la première moitié du XVIe siècle, la zone frontalière qui englobe à la fois la forteresse, la ville et sa campagne ne constitue aucunement une limite définie et présumée infranchissable. Ce n'est qu'à partir des années 1560, à la fin des travaux de fortifications qui correspond à la fin des combats, que les Florentins peuvent prétendre disposer de véritables forces défensives à la frontière et entreprendre l'identification d'une ligne frontalière.

L'invention de la frontière

- L'ordonnance ducale du 12 avril 1570 institue une visite annuelle aux confins du duché et pourrait être considérée comme l'acte de naissance des frontières du Duché⁶. Cette invention de la ligne-frontière marque une étape essentielle dans la consolidation du territoire et de l'État médicéen.
- Dans cette entreprise, le gouvernement central doit nécessairement compter sur la collaboration des administrations locales et l'efficacité des visiteurs tenus de parcourir pas à pas la ligne de séparation des États. Entre 1570 et 1576, toutes les villes frontalières

du Duché fournissent la description des limites de leur territoire correspondant aux confins de l'État⁷. Toutes... sauf Cortone et la petite ville d'Anghiari. Doit-on voir dans cette absence un acte de résistance au gouvernement central? Les représentants de la municipalité cortonaise justifient leur retard prolongé par l'importance des problèmes matériels: mauvaise conservation des documents d'archives qui complique l'identification des contours exacts du contado cortonais, l'approximation des limites dans la vallée marécageuse en cours d'assèchement, les accidents des terrains à parcourir... Les candidats sont enfin peu nombreux. Les Cortonais manifestent clairement leur réticence à définir précisément les limites de leur territoire et leur refus d'arpenter leurs frontières que les Florentins s'approprient. L'entreprise des Médicis qui vise à la fois à assurer l'intégrité territoriale de l'État et à affirmer sa souveraineté, échoue donc aux marches orientales de la Toscane.

Notons que les cartes géographiques qui se multiplient au XVIe siècle ne s'attachent pas encore à tracer les contours précis des territoires. Les géographes de la Renaissance ne s'intéressent guère aux frontières politiques des États mais plutôt aux limites naturelles des régions ancestrales. Pour Flavio Biondo, par exemple, la région est une réalité dynamique et changeante qui n'admet comme limites que les bornes naturelles. Considérée jusqu'alors avec ironie, les limites politiques des États se dessinent sur les cartes à l'extrême fin du XVIe siècle⁸. La lenteur du processus d'invention de la frontière étatique correspond ainsi au désintérêt persistant des géographes contemporains pour les limites et les territoires régionaux.

La ligne frontalière et son histoire

- Les limites précises des États pontificaux et de l'État médicéen ne sont définitivement tracées que dans le dernier tiers du XVIIIe siècle. La visite de 1785 en particulier livre des informations intéressantes sur « l'histoire des frontières »9. Cette dernière s'inscrit manifestement dans la longue durée : les limites n'évoluent guère, les lieux de désaccords sont permanents, la tradition et la référence au passé enfin jouent un rôle fondamental dans la description minutieuse de la frontièrel¹⁰.
- Le paysage frontalier est décrit avec minutie par les visiteurs toscans et pontificaux, qui illustrent leur rapport par une série de croquis. Les limites naturelles sont les plus nombreuses. Il s'agit en particulier de cours d'eau, de torrents dont la variation du débit peut susciter des controverses pluriséculaires. Les paysages humains constituent le deuxième type de limites: collines, prés ou fossés, mais ils sont modifiés au cours des générations. Le chemin frontalier est enfin scandé de bornes, naturelles (rochers, arbres) ou civilisées (pierre et colonnes en bois fichées dans le sol) dont les visiteurs entreprennent de déterminer l'emplacement primitif. Cette lecture physique du terrain est complétée par la lecture de documents d'archives. Arpenteurs improvisés historiens, les visiteurs recherchent des rapports administratifs des siècles précédents, des cadastres médiévaux. Ils font aussi référence dans leur description aux documents notariés, épistolaires et cartographiques ou encore à des sources imprimées (histoires de la Toscane).
- Lorsque ni le paysage, ni les textes ne permettent de régler la controverse, les officiers ont recours aux témoignages des Anciens : les plus vieux paysans qui ont grandi sur les terres de confins. Les arpenteurs-historiens deviennent alors anthropologues et s'attachent à reproduire mot pour mot les précieux propos de leurs témoins. C'est donc,

en dernier lieu, la tradition orale qui tranche les questions et peut imposer en dernier recours la vérité.

Les visites aux frontières illustrent à la fois la longévité des limites et le balbutiement de l'invention des lignes frontalières. Au XVIe siècle comme au XVIIIe siècle, l'État toscan puise sa configuration et ses droits territoriaux dans la mémoire et la juridiction médiévales: communales, féodales ou impériales. Les limites des États « modernes » correspondent parfaitement avec les limites des cités-États médiévales. Références de premier ordre, les documents médiévaux livrent de nombreuses informations attestant de l'existence de frontières à cette époque. Si les communes n'ont jamais entrepris le recensement de leurs confins, ce n'est certes pas par ignorance. Les travaux de B. Guenée ont ainsi pu montrer en France l'existence de bornes frontalières dès le XIIe siècle et prouver que les administrations mais aussi les habitants frontaliers avaient une connaissance parfaite des limites de leur territoire¹¹. Dans cette perspective, le refus du gouvernement et de la population cortonaise d'effectuer les visites aux frontières au XVIe siècle ne peut être lu comme un attachement à une réalité communale et comme un simple refus d'ordre politique du contrôle imposé par la capitale, Florence.

Zones frontalières

17 Les visites de l'époque moderne suggèrent l'importance d'un type de frontière qui échappe à toute représentation graphique et à toute description. En parcourant les confins de Cortone, les officiers toscans et pontificaux notent la fréquence de terrains boisés et escarpés, de zones marécageuses qui constituent de vastes étendues incultes. Il s'agit de terres de pâturages où paissent des milliers de brebis et de chèvres. Ces bêtes constituent ce que les visiteurs nomment le « bétail des confins » (bestiame dei confini) qui détermine en de nombreux points la limite entre les contadi de Cortone et de Città-di-Castello en particulier. Leur périmètre d'action, les fossés où elles s'abreuvent et sont lavées désignent une vaste zone frontalière. Ces zones franches sont le domaine des bergers et de leurs troupeaux, elles sont l'expression des besoins et des principes d'une vie pastorale. Elles échappent à tout tracé linéaire et à tout recensement exhaustif. Le « bétail de confins » affirme la liberté des aires pastorales et s'oppose à l'espace confiné des Médicis.

Les limites de la construction d'une frontière-barrière entre le contado de Cortone (État florentin) et les contadi de Pérouse et de Città di Castello (États pontificaux) apparaissent enfin à travers l'analyse de la démographie et de l'économie de la ville de Cortone au XVe et XVIe siècles. Pendant tout le XVIe siècle, la vallée et les collines orientales de Cortone bénéficient de l'installation de familles de paysans qui ont quitté les rivages du lac Trasimène en territoire pérugin et donc pontifical. Le territoire cortonais a donc un pouvoir d'attraction manifeste au-delà de la frontière étatique qui s'explique par le dynamisme agricole de la région. Si les activités mercantiles de Cortone et de ses bourgs ruraux sont entravées par la mise en place de mesures protectionnistes qui limitent les échanges avec les marchés non-toscans, si Cortone se trouve en partie intégrée dans une économie toscane orchestrée par Florence, la ville conserve un territoire économique qui échappe aux contrôles du gouvernement central. Courant le long des confins tosco-ombriens, cet espace constitue un point de contact important, une aire de circulation intense de marchandises et d'hommes. Il s'agit d'une région à part entière, même si ces contours n'apparaissent sur aucune carte. Il s'agit d'une « région invisible ». Dans cette

zone de transit transfrontalière, la contrebande est une des activités les plus prospères au XVIe comme au XVIIIe siècle. Ces trafics illicites alimentent de nombreux marchés et semblent constituer un des principaux moteurs de l'économie cortonaise jusqu'en plein XVIIIe siècle, entretenu par le laxisme des deux administrations étatiques ou l'impossibilité de contrôler de si vastes frontières.

19 La soumission de la ville de Cortone à la République florentine et l'intégration de la ville dans une logique territoriale régionale modifient-elles profondément le paysage frontalier de la cité? Les limites de la cité de pierre restent quasiment identiques, malgré quelques modifications imposées par le nouveau système défensif du milieu du XVIe siècle. Les limites du contado, qui correspondent à celle de l'évêché cortonais, ne bougent pas. Si l'on peut en conclure à la permanence des frontières médiévales de l'époque communale jusqu'au XVIe et même au XVIIIe siècle, il convient d'observer que cette longévité ne concerne que la dimension physique de ces confins. Leur signification évolue. Expression de l'autonomie citadine et de l'orgueil communal au XIIIe et au XIVe siècle, l'enceinte urbaine devient au cours du XVe et surtout du XVIe siècle le lieu d'affirmation du pouvoir militaire des Florentins et de la soumission de la communauté citadine strictement surveillée à l'intérieur de ses remparts. Les limites du contado avec les contadi de Pérouse et de Città-di-Castello deviennent dans la seconde moitié du XVIe siècle les confins officiels de Duché des Médicis dont l'administration centrale entend tracer les contours précis. Cette ligne de démarcation avec les États pontificaux est considérée comme une ligne de séparation entre deux territoires étatiques et ne prend pas en compte l'autre réalité de la frontière vécue « au quotidien » depuis des siècles. Les confins qui courent à travers les montagnes et les forêts sont pour les Cortonais comme pour les Ombriens une zone de contact de première importance: un espace consacré à l'élevage et aux échanges de marchandises, d'hommes ou d'idées. Cette zone frontalière échappe à toute reconnaissance administrative et à toute réalité politique répondant avant tout à des impératifs d'ordre économique et aux us et coutumes des populations locales. Le poids des usages et des nécessités quotidiennes apparaît particulièrement lourd dans l'histoire des frontières bien qu'il échappe souvent aux documents d'archives.

NOTES

- 1. Notons en particulier L. FEBVRE, La terre et révolution humaine, Paris, 1922, p. 365-376 et Pour une histoire à part entière, Paris, 1962, p. 11 et sq. Les Principautés au Moyen Âge, Bordeaux, 1979 (les articles de P. TUCOO-CHALA et de C. GAUVARD). M. FOUCHER, Fronts et frontières, un tour du monde géographique, Paris, 1988 et P. SAHLINS, Boundaries. The Making of France and Spain in the Pyrénées, Berkeley, 1989.
- **2.** Sur la formation du dominio florentin : D. HERLIHY et C. KLAPISCH-ZUBER, Les Toscans et leurs familles au début du XVe siècle, Paris, 1978, p. 109-119.
- **3.** Sur l'histoire de Cortone à cette période : G. MANCINI, *Cortona nel Medioevo*, Florence, 1897 et C. PÉROL, *Cortona. Une Cité-État aux marches de la Toscane, XVe-XVIe siècles*, Thèse de doctorat soutenue à Paris X-Nanterre en septembre 1994, sous la direction de M. A. Vauchez.

- **4.** Les troupes du duc de Milan dans les années 1420, du roi de Naples allié des Siennois dans les années 1470, françaises à la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle.
- 5. Date d'annexion de l'État siennois dans le dominio florentin.
- 6. L. CANTINI, Legislazione toscana, t. VIII, Florence, 1800-1838, p. 212.
- 7. Archivio di Stato di Firenze, Archivio vecchio dei confini, Estratti di visite di confine, 1570-1576.
- **8.** L. GAMBI, « Per una rilettura di Biondo e Alberti, geografi », dans *Il Rinascimento nelle corti padane*. Società e cultura, Bari, 1977, p. 259-277. R. VOLPI, *Le regione introvabili. Centralizzazione e regionalizzazione dello stato pontificio*, Bologne, 1983.
- 9. La première visite que nous avons identifiée est datée de 1785 : Archivio Segreto del Vaticano, Congregazione dei Confini, dossiers 19, 22, 23 et 25.
- 10. La visite de 1785 est composée d'une description de la frontière entre les États pontificaux et toscan et de ses bornes mais aussi d'une série de dossiers sur les litiges que devront résoudre les deux administrations.
- **11.** B. GUENÉE, *Politique et histoire au Moyen Âge, Paris*, 1981, p. 41-71 et « Des limites féodales aux frontières politiques », dans *Les lieux de la mémoire*, Paris, 1986, vol. 2, p. 11-33.

AUTFUR

CÉLINE PEROL

Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC), Université Blaise-Pascal Clermont II